
ADMINISTRATION
DE LA
VILLE DE MONS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS DU

15 DECEMBRE 2009

6° Division - 1° Section
Indicateur n°
AB 24085/BA

48 Objet de l'ordre du jour :

Aménagement de la Zone
d'Activités Economiques de la
Vieille Haine : création des voiries,
ronds-points et équipements et
construction d'une station de
démergement et d'assainissement
dans le cadre d'un permis
d'urbanisme. Approbation du
projet.

Présidence de, M. Elio DI RUPO, Bourgmestre,

Présents : Mme. Catherine HOUDART, MM. Richard MILLER, Richard BIEFNOT, Nicolas MARTIN, Achille SAKAS, Jean Pierre DUPONT, Mme Francine CRUVEILLER, M. Marc DARVILLE, Echevins ;
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
MM BEUGNIES, ~~M. BIEFNOT~~, BAILLY, COLLETTE, DEPLUS, Mme. OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~Mme COLINIA~~, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER W., Mmes POURBAIX, MERCIER A.M., ~~M LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, ~~M. TRANCHANT~~ Conseillers et M. Pierre URBAIN, Secrétaire Communal.

Le Conseil Communal,
délibérant en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la
Décentralisation ;

Vu les articles 128, 129 bis et 330-9° du Code Wallon de
l'Aménagement , du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par
Monsieur Daniel DESSILLY, agissant pour l'intercommunale
IDEA, dont les bureaux se trouvent à MONS, rue de Nimy, 53,
ayant trait à un bien sis Mons (Ghlin), Zone d'Activités
Economiques de la Vieille Haine, inscrit au cadastre sections F et
C, parcelles spécifiées en annexe au dossier, consistant en
l'aménagement de ladite zone par la création de voiries, ronds-
points et équipements et la construction d'une station de
démergement et d'assainissement ;

Vu sa décision de ce jour, marquant son accord sur
l'ouverture et sur le tracé de ces voiries ;

Vu que le projet de construction comprend le cahier spécial des charges, le plan terrier, le métré descriptif et le devis estimatif au montant hors TVA de 4.765.277,56 €, soit 5.765.985,85 €, T.V.A.comprise ;

Attendu que suivant le Décret du Ministère de la Région Wallonne du 11/03/2004 (Article 10) relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, les voiries publiques créées dans le cadre de l'aménagement des espaces destinés aux activités économiques seront reprises par la commune sur le territoire duquel elles se trouvent ;

Attendu que les avis de la C.C.A.T., du Service Incendie, de la Police Administrative ont été sollicités ;

Vu l'avis émis par le Service Technique de la Voirie :

Vu que le Service Technique de la Voirie a procédé à l'examen du dossier (cahier spécial des charges et plans) et qu'un avis favorable a été émis avec toutefois l'obligation pour le demandeur de respecter les impositions techniques reprises ci-après :

1° Clauses technico administratives

- Le maître de l'ouvrage informera par recommandée la Ville de Mons de la date du démarrage du chantier ;
- Le maître de l'ouvrage permettra aux représentants de la Ville de Mons de visiter le chantier ;
- En complément de l'article 43 § 2 « Réceptions » du Cahier Spécial des charges établi par le maître de l'ouvrage-pouvoir adjudicateur, auteur de projet l'Intercommunale IDEA, il sera transmis à la Ville de Mons 3 exemplaires « papier » du plan de signalisation pour la Police de Mons lors de la réception provisoire en vue d'établir la réglementation de police des nouvelles voiries créées, ouvertes à la circulation automobile.

Vu que sur base du Code Wallon de l'Aménagement, du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, une enquête portant sur la demande de permis d'urbanisme et portant sur la création des voiries et équipements s'est déroulée du 23/11/2009 au 07/12/2009 et n'a donné lieu à aucune réclamation ;

Sur proposition du Collège Communal ;

DECIDE : à l'unanimité

Dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Daniel DESSILLY, agissant pour l'Intercommunale IDEA SC, dont les bureaux se situent à Mons, rue de Nimy, 53, ayant trait à un bien sis Mons, (Ghlin), Zone d'Activités Economiques de la Vieille Haine, inscrit au cadastre sections F et C, parcelles spécifiées en annexe au dossier, consistant en l'aménagement de ladite zone par la création de voiries, ronds-points et équipements et la construction d'une station de démergement et d'assainissement ;

Article 1 : de prendre connaissance des résultats de l'enquête qui s'est déroulée du 23/11/2009 au 07/12/2009 ;

Article 2 : d'approuver le projet de construction de ces nouvelles voiries comprenant le Cahier Spécial des Charges, le plan terrier, le métré descriptif et le devis estimatif au montant hors TVA de 4.765.277,56 €, soit 5.765.985,85 €, T.V.A.comprise, avec toutefois l'obligation pour le demandeur de respecter les impositions techniques susvisées.

EN SEANCE A MONS, LE 15 décembre 2009.

PAR LE CONSEIL :

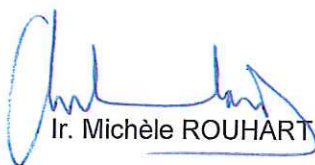
Le Secrétaire Communal,
(s) Pierre URBAIN

Le Bourgmestre Président,
(s) Elio DI RUPO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Mons, le

Par délégation du Secrétaire Communal,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,


Ir. Michèle ROUHART


MARC DARVILLE